

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1153-25

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, le Règlement numéro 1153-25 amendant le règlement numéro 1130-24 de zonage afin de fusionner les zones R-6-606 et R-6-607 et d'y porter le nombre maximal d'étages à 3.

Ce règlement est entré en vigueur le 11 décembre 2025 en vertu du certificat de conformité #CC-SJU/2025-011 émis par la greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce dix-septième (17) jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (2025).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière